



Communiqué de presse

Mardi 18 janvier 2022

Manifeste pour la beauté : une nouvelle doctrine pour l'aménagement de l'espace public

Emmanuel Grégoire, Premier adjoint à la Maire de Paris, a dévoilé ce jour les grandes orientations pour l'aménagement et l'entretien de l'espace public parisien qui seront retranscrites dans le *Manifeste pour la beauté*. Présenté en quatre livres, ce Manifeste sera un nouveau référentiel de l'action publique à destination des services de la Ville et de l'ensemble des acteurs intervenant dans l'espace public, notamment les concessionnaires.

Fruit d'un travail de concertation auprès de nombreux experts et professionnels, ainsi qu'auprès des Parisiennes et des Parisiens, le *Manifeste pour la beauté* a été lancé en novembre 2020. L'objectif de cette méthode est d'établir de grandes orientations afin de transformer Paris, en réponse aux enjeux du changement climatique tout en préservant son identité patrimoniale. À destination des services de la Ville de Paris, des acteurs intervenant sur l'espace public, et également du grand public, elle se déclinera en quatre livres. Les livres 2 et 3, dédiés respectivement aux aménagements du sol et au mobilier urbain, seront présentés au printemps. La publication du dernier livre, consacré à l'architecture et au paysage, est, pour sa part, liée au calendrier de la révision du Plan local d'urbanisme bioclimatique.

Le premier livre, détaillant les grands piliers de l'identité du paysage parisien et les différents règlements qui régissent l'espace public, a été présenté ce matin. D'ores-et-déjà, Emmanuel Grégoire a dévoilé plusieurs grandes actions pour améliorer l'aménagement et l'entretien de la Ville :

- **Supprimer le mobilier inutile :** la Ville de Paris s'est engagée à identifier tous les mobiliers désuets ou inutiles, en lien avec les Mairies d'arrondissements, et à les supprimer dans le cadre de la démarche *Embellir votre quartier*. Les bancs dits « champignon » ont été retirés à l'automne dernier et les bancs dits « Mikado » sont progressivement remplacés.

- **Préserver et mettre en valeur le mobilier historique :** Les services de la Ville réalisent un recensement du mobilier urbain patrimonial, qui sera dévoilé à la fin du premier trimestre 2022 ; un outil complémentaire de l'atlas du mobilier de l'APUR qui paraîtra en mars. Le mobilier Second Empire sera davantage protégé dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme bioclimatique.
- **Pérenniser les pistes cyclables temporaires et mettre en œuvre l'urbanisme tactique :** sur 52km de pistes cyclables temporaires réalisées à la sortie du confinement, 17km ont déjà été pérennisées et 35km le seront en 2022. Le marquage jaune sera supprimé des pistes qui seront pérennisées en 2023 et complété avec des balisettes noires et des modèles de glissières en béton armé plus discrètes.
- **Végétaliser et habiller les pieds d'arbres :** Des campagnes annuelles d'abattage et de plantation de nouveaux arbres sont nécessaires sur 1,5% des 100.000 arbres parisiens. Ces interventions impliquent la mise en œuvre d'une fosse temporaire permettant le tassement de la terre et le bon développement du système racinaire de l'arbre. La Ville va désormais traiter l'ensemble de ces pieds d'arbres temporaires – hormis les pieds d'arbres faisant l'objet d'un permis de végétaliser actif - par un système de pavage enherbé à l'aide de pavés réemployés qui garantissent une meilleure accessibilité de la chaussée, un entretien facilité, et maintiennent la perméabilité du sol. Après les 3 ans, une grille Davioud sera remise au pied des arbres isolés lorsqu'il n'est pas possible d'aménager une bande végétalisée continue sur la rue concernée.
- **Entretenir le mobilier électrique et lumineux :** un audit complet de l'éclairage public, dont les feux tricolores, sera finalisé en mars 2022 pour mettre en œuvre un plan d'action précis. Dès cet hiver, le prestataire remplacera 350 mâts d'éclairages accidentés et mettra en place de nouveaux dispositifs de réparation plus robustes et discrets.
- **Lutter contre les incivilités :** La lutte contre l'affichage sauvage a été renforcée – 1.600 factures ont été dressées en 2021 pour un montant de 970.000 euros. Le budget de dégraffitage a été doublé en 2021 et le travail avec la Procureure de Paris va permettre d'identifier et mieux cibler les multirécidivistes.

La Ville de Paris a également mis en place une commission de régulation de l'espace public – qui regroupe les élus concernés, le secrétariat général et les directions de la Ville – pour l'ensemble des aménagements de la voirie.

Contact presse : Camille Pavlovic – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr